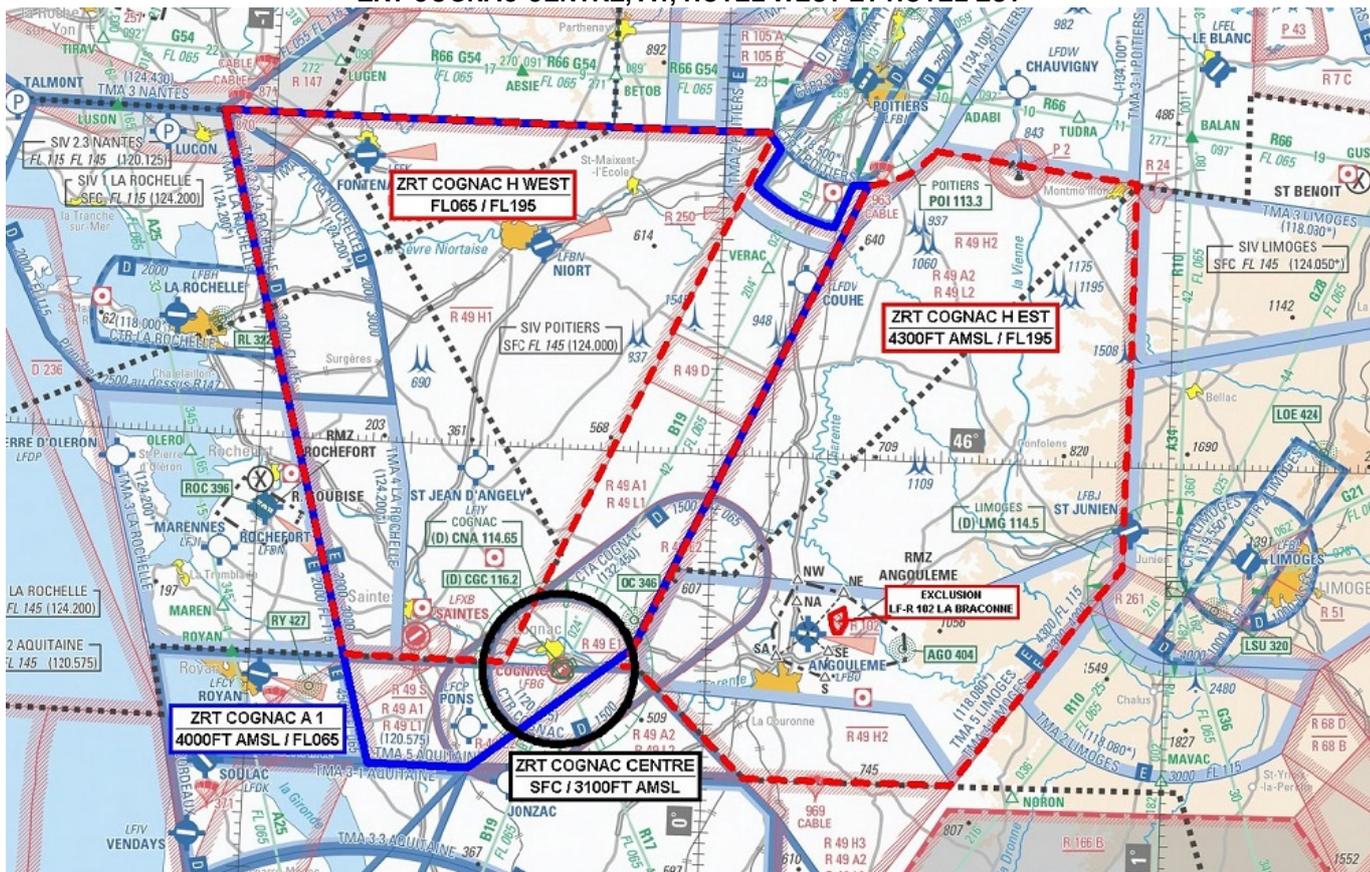


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) activables par NOTAM dans la poursuite de l'activité des avions basés de Cognac, sans les services habituels de l'ESCA de Cognac.

Validité : Jeudi 29 et vendredi 30 avril 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD : Cognac Châteaubernard LFBG, La Rochelle Ile de Ré LFBH, Rochefort Charente Maritime LFDN, Poitiers Biard LFBF, Jonzac Neulles LFCJ, Pons Avy LFCP, Saintes Thénac LFXB, St Jean d'Angély St Denis du Pin LFIY, Fontenay-le-Comte LFFK, Niort Marais Poitevin LFBN, Couhé Vérac LFDV, Saint Junien LFBJ, Angoulême Brie Champniers LFBU, Limoges Bellegarde LFLB, Chauvigny LFDW, Royan Médès LFCY.

ZRT COGNAC CENTRE, A1, HOTEL WEST ET HOTEL EST



ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense avec remplacement temporaire du gestionnaire habituel COGNAC :
- Des zones LF-R 49 A1, A2, H1, H2 par un Centre de Détection et de Contrôle (CDC) (cf § « ORGANISME GESTIONNAIRE »)
- De la zone LF-R 49 E1 et d'une partie de la zone LF-R 49 E2 par le Directeur des Vols (DV) de Cognac.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COGNAC CENTRE, A1, HOTEL WEST et HOTEL EST activables par NOTAM à J-2 :
29,30 avril : 0600-1600

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT COGNAC A1, HOTEL WEST et HOTEL EST :
Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

ZRT COGNAC CENTRE :
Directeur des Vols de Cognac (DV)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de : AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
 LIMOGES INFO : 124.050 MHz
 POITIERS INFO : 124.000 MHz
 NANTES INFO / APP : 130.275 MHz / 119.535 MHz
 LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz
 MARINA INFO : 143.550 MHz
 RAKI INFO : 143.550 MHz
 Bordeaux ACC : fréquences de contrôle

STATUT

ZRT COGNAC CENTRE, A1, HOTEL WEST et HOTEL EST :
 Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITION DE PÉNÉTRATION

ZRT COGNAC A1, HOTEL WEST et HOTEL EST :
 CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :
 - les aéronefs en CAG/IFR, sur autorisation de l'organisme gestionnaire,
 - les aéronefs en CAM sur autorisation du gestionnaire,
 - les aéronefs militaires basés à Cognac
 - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

ZRT COGNAC CENTRE :
 CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :
 - les aéronefs militaires basés à Cognac, activité en auto-information sur 120.075 MHz
 - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Directeur des Vols de Cognac (120.075 MHz ou tél : 05.45.36.48.24)

SERVICES RENDUS

ZRT COGNAC A1, HOTEL WEST et HOTEL EST :
CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.
CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

ZRT COGNAC CENTRE :
 CAG : Information de vol et alerte par SIV AQUITAINE
 CAM : services rendus conformément au type de vol CAM

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

<p align="center">ZRT COGNAC A1</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 A1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 4000 FT AMSL / FL 065</p>	<p align="center">ZRT COGNAC HOTEL EST</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H2 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 à l'exclusion de la portion interférente avec la LF-R 102 la Braconne qui conserve son statut lorsqu'elle est active</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 4300 FT AMSL / FL 195</p>
<p align="center">ZRT COGNAC HOTEL WEST</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> FL 065 / FL 195</p>	<p align="center">ZRT COGNAC CENTRE</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la CTR Cognac publiée à l'AIP FRANCE AD 2 : cercle de 7 NM de rayon centré sur 45°39'29"N, 000°19'00"W</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> SFC / 3100 FT AMSL</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Espace inférieur :

- Les 29 et 30 avril 2021 de 06h00 à 16h00 : les LF-R 49 Cognac A1, A2, D, E1, E2, H1, H2, H3, L1 et L2, CTR et CTA Cognac ne seront pas activées.
- CAG/CAM : COGNAC APP et COGNAC TWR hors service pendant activation des ZRT

Activités aériennes légères, sportives et récréatives :

Toute pratique d'activité aérienne sportive et récréative est interdite à l'intérieur des ZRT.

ORGANISMES A CONTACTER

Hors créneaux d'activation des ZRT :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
SCAA (Sous-Chefferie Activités aérienne) :
Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98
PNIA 811 942 4799 (98)

Pendant les créneaux d'activation des ZRT :

ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL WEST et HOTEL EST :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.06.84.51

**Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars La Pile
(CDC de remplacement)**

Téléphone : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

ZRT COGNAC CENTRE :

Directeur des vols de Cognac

Téléphone : 05.45.36.48.24

PNIA : 865 709 8409